Formule 59A

Loi sur les tribunaux judiciaires

ordonnance

(no de dossier du tribunal)

*(tribunal)*

*(nom du juge ou de l’officier de justice) (jour et date de l’ordonnance)*

[SCEAU]

*(intitulé de l’instance)*

ordonnance

 LA PRÉSENTE MOTION présentée par *(désigner l’auteur de la motion),* en vue d’obtenir *(indiquer la mesure de redressement demandée dans l’avis de motion, sauf si elle est déjà indiquée dans le dispositif de l’ordonnance)*, *(le cas échéant, ajouter :* sans préavis,*)* a été entendue aujourd’hui *(ou* a été entendue le *(date))*, à *(adresse)*, (ou par conférence téléphonique ou vidéoconférence) *(préciser les termes* *de l’ordonnance)*.

 APRÈS AVOIR LU les *(préciser les documents déposés à l’appui de la motion)* et après avoir entendu les plaidoiries de l’avocat ou des avocats présent(s) de *(désigner les parties)*, *(le cas échéant, ajouter : (désigner la partie)* *ou* personne ne s’étant présenté pour *(désigner la partie)*, bien que la signification appropriée de l’avis lui ait été faite comme le démontre *(indiquer la preuve de la signification))*,

1. LE TRIBUNAL ORDONNE que

2. LE TRIBUNAL ORDONNE que

*(L’ordonnance de paiement d’une somme d’argent qui porte des intérêts postérieurs au jugement comprend ce qui suit :)*

 LA PRÉSENTE ORDONNANCE PORTE INTÉRÊT au taux annuel de ………………… pour cent à partir du *(date)*.

*(signature du juge, de l’officier de justice ou du greffier)*

RCP-F 59A (1er septembre 2020)